



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 25	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai , à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Excusés : 2	
1 pouvoirs	
Absents : 0	
Votants : 26	
En exercice : 27	Étaient présents : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le 22 mai 2026,	
Publiée, le 22 mai 2026,	
Notifiée, le 22 mai 2026.	
	Étaient absentes excusées : Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC).
	Assistait également au titre des services : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA.
	Secrétaire de séance : M. Nicolas CLÉMENCEAU
	Date de la convocation : 12 mai 2026
Délibération n°260519_27	<u>VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT</u> Répartition du produit des amendes de police 2025

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 2 février 2026, le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique sollicite les communes en ces termes « *afin de préparer une proposition de répartition de dotation, il convient que vous me fassiez part des opérations susceptibles d'en bénéficier dans votre commune. Celles-ci doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière » énumérées à l'article R2334-12 du code général des collectivités territoriales* ».

Le dossier de demande de subvention doit être constitué des éléments suivants afin d'être recevable :

- Délibération du conseil municipal approuvant le/les projets et s'engageant à leur réalisation au cours de l'année ;
- Notice explicative détaillée précisant la nature de travaux et l'intérêt de l'aménagement en termes de sécurité routière ;
- Plan de situation de l'opération au sein de la commune ;
- Plan technique détaillé du projet (plan d'aménagement au 1/500^{ème} ou 1/2000^{ème}) ;
- Devis estimatif précis de l'aménagement.

Le dossier est à déposer au plus tard le 15 mai 2026.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que plusieurs projets communaux à réaliser en 2026 peuvent concourir à cet objectif de sécurité routière et faire l'objet d'un financement.

- Création d'un cheminement piéton sécurisé rue de la Rigaudière (montant des travaux effectués en régie estimé à 2 446 € TTC).
- Réaménagement et sécurisation des abords du carrefour de la place de l'Eglise (montant des travaux estimé à 31 600 € TTC).

- Matérialisation et sécurisation du trottoir jouxtant le parking du lavoir (montant des travaux effectués en régie estimé 3 195 € TTC)

Ainsi, pour ces trois projets de circulation et sécurisation routière, la commune de Mésanger sollicite auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique, le versement d'un financement au titre des amendes de polices 2025 d'un montant de 24 827 €, soit 80% du montant total des travaux (31034€ HT)

Dépenses			Recettes		
Poste	Montant HT	Montant TTC	Poste	Montant HT	Taux
Projet 1 : Rigaudière	2 038 €	2 446 €	Amendes de police 2025	24 827 €	80%
Projet 2 : église	26 333 €	31 600 €	Autofinancement	6 207 €	20%
Projet 3 : Lavoir	2 663 €	3 195 €			
Total dépenses	31 034 €	37 241 €	Total recettes	31 034 €	

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté,

Vu le courrier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique en date du 2 février 2026,

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **SOLLICITE** une participation au titre des amendes de police 2025 pour divers travaux d'aménagement concernant l'amélioration des transports et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière sur la commune à hauteur de 80 % de la dépense HT subventionnable **soit 24 827€** portant sur un montant total de **31034€ HT**.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

